



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Maine-et-Loire

ANGERS, le - 8 JAN. 2019

Monsieur André Martin
Maire d'Orée d'Anjou
4, rue des Noues
CS 10025
Drain
49530 ORÉE D'ANJOU

Nos réf. : MB – 18/12a.2018

Objet : PLU - Avis



Monsieur le Maire,

Suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de ma Compagnie sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orée d'Anjou, arrêté par le Conseil Municipal le 25 Septembre 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Gérard AUBRY

P.J. : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire – Maine-et-Loire
5 rue Darwin – CS 80806 – 49008 ANGERS Cedex 01 – ☎ 02 41 22 61 00 – 📠 02 41 48 04 84
www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact49@artisanatpaysdelaloire.fr
SIRET : 130 020 688 00052



Objet : Commune d'Orée d'Anjou -Arrêt du P.L.U.

La commune d'Orée d'Anjou est située à Sud du département de Maine-et-Loire au sein de Mauges Communauté. Depuis le dernier recensement, le nombre d'habitants avoisine les 16 244 habitants (INSEE 2015).

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de permettre une croissance démographique et économique raisonnée du territoire en tenant compte de l'environnement paysager de la commune. Le rapport de présentation met notamment l'accent sur la nécessité d'offrir à la fois des conditions optimales pour le maintien des activités artisanales présentes, et l'installation d'entreprises nouvelles susceptibles de répondre aux besoins croissants de la population et de l'économie locale.

La réflexion menée, suite au diagnostic communal, a donc permis de dégager onze grands axes de réflexion qui constituent l'ossature du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- La multipolarité comme mode de développement,
 - Un foncier à utiliser de manière économe,
 - Maintenir et valoriser l'identité paysagère et patrimoniale,
 - L'agriculture en tant que support d'une activité économique structurante du territoire,
 - Préserver les espaces naturels remarquables et les espaces de nature « ordinaire »,
 - Veiller à la gestion économe des ressources naturelles,
 - Limiter l'exposition de la population aux risques et nuisances
 - Améliorer la performance énergétique du territoire
- Des orientations relatives à l'habitat
- Des orientations relatives aux transports et déplacements
 - Des +orientations relatives à l'équipement commercial, au développement économique et aux loisirs

Compte tenu des différents éléments fournis dans le dossier de présentation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un **avis favorable** au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orée d'Anjou.